

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE

LUTRY

Séance du lundi 29 septembre 2008
Présidence de M. Michel Monod, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 70 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Claude Yechouroun, Lilly Bornand, Rose-Marie Notz, Juliette Goy, Angèle Lara

MM. René Boillat, Jean-Michel Clerc, Alexandre Crisinel, Philippe Doffey, Thierry Janz, Christian Lanzrein, Pascal Metraux, Jean-Marc Pilloud, Jacky Wanzenried

Absent : M. Vincent Dozin

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Le Président donne lecture des courriers suivants :

- démission de M. Alexandre Afonso du 14 juillet 2008
- Madame Muriel Gilbert demande l'installation d'un ou deux véhicules Mobility à Lutry
- lettre de remerciements du groupe de pétanque de Sigriswil.

1. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS

M. **Norbert Cavin**, du groupe des Verts, domicilié au Ch. des Boutettes 49, qui remplace Mme Marieann Berchten, démissionnaire, est assermenté.

M. **André Liechti**, du groupe socialistes et indépendants de gauche, domicilié au Ch. de Burquenet 15, qui remplace M. Alexandre Afonso, est assermenté.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2008

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Représentations du Conseil par **le Président** :

- Repas des enseignants
- Remise des diplômes de la voie secondaire générale
- Inauguration du caveau Mafli
- Fête des Vendanges

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

M. Jean-François Borgeaud dépose une motion, au nom du groupe des Verts, demandant le reclassement de la zone intermédiaire des Brûlées - En Vaux en zone de verdure ou d'utilité publique.

M. Claude Manoli au nom du groupe UDC, dépose une motion concernant les amendements à porter au Règlement du Conseil Communal. Il dépose trois motions d'ordre concernant les préavis municipaux numéros 1135, 1134, 1136.

M. Michel Reigner dépose un postulat demandant la mise en place d'une zone 30 km/h sur les accès du collège de Corsy.

5. PREAVIS MUNICIPAL NO 1135/2008 CONCERNANT L'ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2009

M. Christophe Gessner, président libéral de la Commission de finances, lit le rapport de la commission. Il souligne que celle-ci a porté sa réflexion sur un éventuel abaissement du taux d'imposition. L'amélioration historique entre budget et comptes le permettrait. Les recettes aléatoires, la mise en application de la RPT et les investissements futurs ont influencé un échange soutenu. Un amendement visant à porter la durée de l'arrêté d'imposition à 3 ans a été écarté par 5 non contre 4 oui.

La commission unanime propose au Conseil d'adopter la conclusion du préavis.

M. Gaston Asper, au nom des deux membres socialistes de la commission, propose par voie d'amendement de porter la durée de l'arrêté d'imposition de 1 à 3 ans soit jusqu'à la fin de l'année 2011.

M. Christophe Gessner fait remarquer que ni la Commission de finances, ni le Conseil communal, sauf si la Municipalité le décide, n'auront la possibilité de débattre sur ce sujet si on accepte cet amendement.

M. Jacques-André Conne donne des informations sur la péréquation. La Commune de Bussigny a comptabilisé des recettes extraordinaires qui ont eu une incidence sur les autres communes. Pour la Commune de Lutry le décompte définitif de la péréquation de 2007 représente un retour de 2'600'000.- francs.

La discussion est ouverte.

M. Thierry Buche suite à ces bonnes nouvelles, dépose l'amendement suivant : baisse du taux d'imposition de 63% à 60%.

M. Claude Manoli présente une motion d'ordre, le rapport de la commission ne lui étant pas parvenu dans les délais, le groupe UDC n'a pas pu discuter ce rapport, il demande le renvoi de la votation à la prochaine séance.

Cette motion d'ordre est soutenue par au moins 5 membres, on procède à la votation. La motion est rejetée.

M. Sébastien Rod se voit poussé à soutenir l'amendement socialiste, ceci afin d'éviter que le sujet ne devienne un sujet électoral. Il faut donner à la Municipalité les moyens de planifier sur trois ans une bonne politique d'investissements.

Mme Alessandra Silauri soutient l'amendement socialiste. Il va y avoir en 2009 un nouveau paquet fiscal qui aura des conséquences pour la Commune.

M. Gaston Asper répond à M. Gessner que le Conseil a la possibilité de réagir par voie de postulat et demander à la Municipalité de lui proposer un nouvel arrêté d'imposition.

M. André Kudelski pense que ce n'est pas judicieux de vouloir fixer le taux à trois ans. Ce n'est pas parce que l'on est dans une période instable qu'il faut d'une façon artificielle bloquer la situation pour trois ans.

M. Thierry Buche demande le vote au bulletin secret et retire son amendement.

M. Claude Weber demande le vote par appel nominal.

Selon l'article 102 du règlement, le vote au bulletin secret a la priorité.

Votation de l'amendement visant à porter la durée de l'arrêté d'imposition de 1 an à 3 ans : il est accepté (41 voix pour, 27 contre).

On procède à la votation du préavis amendé.

Le Conseil adopte la conclusion du préavis amendé à une large majorité, à savoir :

adopter l'arrêté d'imposition pour trois ans de 2009 à 2011.

6. PREAVIS MUNICIPAL NO 1134/2008 CONCERNANT LE RENOUELEMENT DU DROIT DE SUPERFICIE ACCORDE A LA MAISON DE PAROISSE ET DES JEUNES A LUTRY (MPJ)

M. Thierry Buche, président libéral, lit le rapport de la commission. Elle a pu se rendre compte de l'opportunité de maintenir les relations communales avec la Fondation et renouveler les accords liant l'autorité communale à celle-ci.

La commission propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Claude Manoli présente une motion d'ordre. Il n'a pas reçu le rapport de la commission et le groupe UDC n'a pas pu délibérer valablement, il demande le renvoi de la votation à la prochaine séance du Conseil.

La motion d'ordre qui est appuyée par cinq membres au moins est rejetée par le Conseil.

La parole n'est plus demandée et **les conclusions du préavis sont adoptées par le Conseil à une évidente majorité**, à savoir :

1. de renouveler à titre gratuit à la Fondation un droit de superficie pour une durée de 25 ans concernant la parcelle n° 145 (ancienne école enfantine) d'une superficie de 284 m²
2. d'autoriser la Municipalité à inscrire au budget, sous rubrique « *affaires culturelles et de loisirs* » compte No 153.3653.01, la part de l'annuité fixe à raison de 11/13 soit, dès l'année 2009, la somme de Fr. 35'000.- ceci jusqu'à l'extinction de la dette.
7. PREAVIS MUNICIPAL NO 1137/2008 RELATIF A L'EXTENSION DU RESEAU DE GAZ NATUREL ET AMELIORATION DES RESEAUX D'EAU ET D'ELECTRICITE A LA GRAND-RUE, A LA RUE VERDAINE ET A FRIPORTE AINSI QUE LES TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF

Au pupitre, **M. Jean-François Borgeaud**, président Vert de la commission lit son rapport, d'où il ressort que la nécessité de remplacer les canalisations d'eaux usagées rend d'autant plus propice les travaux d'extension du gaz. Le financement prévu pour la partie gaz sera probablement le même que celui de la première étape, à savoir que le 75% des coûts sera supporté par Lausanne et le 25% par Lutry.

La commission propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. André Kudelski demande si toutes les précautions ont été prises pour éviter les fuites, car le méthane est une des premières causes de l'effet de serre.

M. Jean-François Borgeaud répond que la sécurité est grande dans la mesure où la pression est faible dans les conduites. Si une fuite devait avoir lieu, ce gaz aurait tendance à s'évaporer dans l'air.

M. André Kudelski précise que le danger du méthane est qu'il est plus nocif que le CO₂ pour l'effet de serre.

Réponse de **M. Jean-François Borgeaud** : Il faut partir du principe que peu de méthane devrait s'échapper et qu'il est plus favorable à l'environnement du fait du gain de CO₂ par rapport à la combustion au mazout.

M. Jean-Christophe Piccard demande si on connaît aujourd'hui le coût du raccordement au gaz.

M. Jean-François Borgeaud répond que le forfait pour un nouveau raccordement est de 75.- francs. Il faut payer en plus le tuyau qui reliera la conduite du gaz à la maison qui peut varier en fonction du nombre de mètres.

M. Willy Blondel, précise que le prix varie entre 1'500.- et 2'500.- francs, en fonction de la distance du tuyau et d'où va passer la canalisation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil adopte les conclusions du préavis à l'unanimité, à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux des Services industriels pour l'extension du réseau de gaz naturel et l'amélioration des réseaux d'eau et d'électricité à la Grand-Rue, à la Rue Verdaine et à Friporte
2. d'accorder à la Municipalité les crédits nécessaires aux travaux des Services industriels, soit la somme de Fr. 1'523'920.- se répartissant comme suit :

Fr. 613'150.- pour le service du gaz

Fr. 744'220.- pour le service des eaux

Fr. 128'200.- pour le service de l'électricité

Fr. 38'350.- pour l'éclairage public

3. d'admettre les modes de financement proposés pour les dépenses de chaque service des Services industriels
8. PREAVIS MUNICIPAL NO 1136/2008 RELATIF A L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE CRET - MINISTRE. PROPOSITION DE LEVEES D'OPPOSITIONS

M. Félix Paschoud, président radical de la commission, souligne les points principaux du rapport. La commission a pu constater que les propositions de réponses sont parfaitement adaptées à la situation actuelle. Le trafic supplémentaire généré par le projet de Bois-Bochet n'impliquera pas de mesures supplémentaires, car le transit restera marginal. Les différents services de l'Etat ont été consultés par le Service des Routes et ils ont tous préavisé favorablement ce projet.

La commission unanime propose d'accepter les conclusions du préavis.

La discussion est ouverte.

M. Michel Reigner demande si une limitation de la vitesse à 30 km/h est prévue pour limiter le trafic de transit.

M. Félix Paschoud répond que la Municipalité va rester flexible, elle va d'abord effectuer les travaux et après adapter les mesures de limitation en vue de l'augmentation du trafic. La limitation du tonnage des camions sera maintenue.

M. Claude Manoli a reçu le rapport 5 jours avant la séance. Il présente une motion d'ordre similaire aux précédentes qui est rejetée par le Conseil.

M. Denis Aguet, suite aux interventions multiples de l'UDC, signale que M. Claude Manoli soulève un problème récurrent: les préavis arrivent trop tard. Il demande à la Municipalité de faire des efforts pour que les préavis soient envoyés plus rapidement.

La discussion est close.

Le Conseil adopte les conclusions du préavis à l'unanimité, à savoir :

1. d'admettre les propositions de réponses aux oppositions enregistrées lors de l'enquête publique telles qu'elles figurent au chapitre 3 du présent préavis
2. de donner à la Municipalité les pouvoirs nécessaires pour répondre aux actions qui seraient intentées contre la Commune de Lutry du fait de l'adoption de ces réponses, l'autorisant à plaider devant toutes instances, à recourir et, cas échéant, à transiger.

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Suite donnée à la résolution adoptée par le Conseil communal le 5 mai 2008, relative au mode de financement de la gestion des déchets.

Préavis pour la séance du 3 novembre 2008

Travaux généraux de réfection des chambres d'hôtes de l'Hôtel Restaurant Le Rivage et la création d'un accès facilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite

Adhésion de la Commune de Lutry à l'Association du Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry.

10. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-François Borgeaud développe la motion demandant le reclassement de la zone intermédiaire des Brûlées - En Vaux en zone de verdure ou d'utilité publique. Ceci aura le mérite de laisser cette zone difficilement constructible sur le plan technique, libre de constructions et destinée au repos, aux loisirs, aux enfants et à la végétation.

Le Président ouvre la discussion.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli explique que la zone intermédiaire du haut est propriété de la Confédération, elle est exploitée actuellement par un agriculteur, les surfaces étant dévolues au bétail. Il n'y a aucun projet visant à modifier la planification de ce secteur dans les prochaines années.

Dans le secteur du bas il existe depuis 2005 le projet de développer, avec l'accord des cinq propriétaires, dont la Commune qui possède 9'000.- m², une zone constructible. Cette zone est

située dans le périmètre compact du PALM, qui définit des zones où la construction est légitime. Des logements subventionnés pourraient être construits. Un préavis sera présenté au Conseil l'année prochaine. Il invite le Conseil à rejeter cette motion.

Réponse de **M. Jean-François Borgeaud** : concernant le haut du secteur, il pourrait y avoir un projet dans 25 ans. Le but de la motion est d'éviter ceci. Il conteste le projet de la partie du bas, car ce n'est pas une zone favorable aux transports publics, et de plus construire des logements sous les piliers n'est pas très indiqué.

M. Sébastien Rod propose de voter la motion et de débattre sur le projet quand la Municipalité présentera le préavis.

M. Claude Weber demande si ces terrains sont toujours inconstructibles.

M. Bernard Hagin souligne qu'en cas de reclassement, il faut penser à l'expropriation, dans la partie du bas, car il y a des propriétaires. Pour la partie du haut, la Confédération serait contente de l'expropriation, car c'est un terrain inconstructible dont elle a du mal à se débarrasser.

M. André Kudelski considère qu'il serait préférable de maintenir des zones vertes dans des zones plus paisibles que sous l'autoroute.

Mme. Nicole Dentan Grange demande au motionnaire s'il s'était approché des propriétaires avant de présenter cette motion.

Réponse de **M. Jean-François Borgeaud** : non, il ne l'a pas fait.

M. Denis Aguet partage l'approche de M. Rod.

M. Thierry Buche veut savoir si le motionnaire a calculé les incidences financières pour la Commune.

M. Jean-François Borgeaud répond qu'il n'est pas nécessaire de procéder à l'expropriation.

M. Pierre Bonjour signale que la possibilité de construire est presque nulle. Les incidences financières d'une expropriation seraient par conséquent très faibles.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond à M. Pierre Bonjour que, par rapport aux capacités constructibles actuelles en zone intermédiaire pour les maisons existantes, les agrandissements mesurés sont possibles.

La discussion est close.

La motion de M. Jean-François Borgeaud est rejetée à une évidente majorité.

M. Michel Reigner lit son postulat relatif à la mise en place d'une zone 30 km/h sur les accès au collège de Corsy. C'est dans un but d'améliorer la sécurité tel qu'il a déjà été fait aux Pâles et au Grand Pont qu'il demande par ce postulat, d'étudier dans un premier temps dans ce quartier la création de cette zone 30 km/h et dans un deuxième temps d'étendre la réflexion des zones 30 km/h pour les quartiers sensibles des hauts de Lutry.

La discussion est ouverte.

M. Lucien Chamorel communique que la Municipalité a déjà décidé de mettre une zone 30 km/h dans ce secteur. Une réunion avec la délégation de la sous-commission cantonale de limitations et des nouvelles zones à vitesse limitée est prévue prochainement.

M. Michel Reigner suite à ces informations, retire son postulat.

M. Claude Manoli donne lecture de sa motion concernant l'étude d'amendements à apporter au Règlement du Conseil communal. Il signale que le Règlement tient compte, presque exclusivement, des rapports et interfaces entre le Conseil et la Municipalité. Très peu a été consacré au Conseil lui-même et aux rapports entre les groupes politiques. Le traitement des postulats est lacunaire, on demande aux conseillers de voter sur-le-champ sans que les

groupes aient la possibilité d'approfondir. Il demande le renvoi devant une commission du Conseil.

La discussion est ouverte.

M. Gaston Asper répond qu'il y a toujours la possibilité de surseoir à une votation pour avoir un deuxième débat concernant tout objet porté à l'ordre du jour.

M. Félix Paschoud donne raison sur le fond à M. Claude Manoli, mais sur la forme il estime que M. Manoli devrait affiner les propositions, être plus concret et ensuite prendre contact avec les chefs de groupe.

Réponse de **M. Claude Manoli** : c'est par humilité qu'il a préféré donner ce rôle à une commission.

La discussion est close.

La motion de M. Claude Manoli est refusée (8 voix pour, 37 contre, 20 abstentions)

11. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. Denis Aguet a appris par l'Echomunal que Corsy-Croque allait avoir une extension à La Croix, il remercie la Municipalité pour cette démarche.

Il désire savoir quelle suite va être donnée à la lettre de Mme Gilbert concernant la demande d'une à deux places de stationnement pour des voitures Mobility.

M. Willy Blondel répond que le secrétaire municipal a un rendez-vous avec cette personne. Il faut savoir que ce n'est pas facile à mettre en place. Il y a des garanties de déficit et il faut trouver les places pour les véhicules, par conséquent il y aura des contraintes importantes. La Municipalité tiendra le Conseil au courant.

M. Bernard Hagin émet le **vœu** suivant : vu l'impossibilité pour un particulier d'obtenir un contact efficace avec Cablecom, que la Municipalité ou les SI prennent contact avec Cablecom pour leur demander d'envisager une remise à niveau du réseau câblé de Lutry (câbles et sous-stations) afin d'offrir des prestations qui correspondent à ce qui est réellement facturé aux abonnés.

M. Willy Blondel répond que Cablecom est une société privée, la Commune n'a plus rien à voir avec elle. La Municipalité veut bien intercéder pour essayer d'obtenir une réponse.

Mme Claire Glauser regrette de ne pas avoir trouvé un projet lutryen lors de la semaine de la Mobilité qui a eu lieu du 19 au 28 septembre. Elle émet le **vœu** que Lutry s'associe à la prochaine semaine de la Mobilité en proposant à ses citoyens quelques projets de mobilité douce.

Réponse de **M. Willy Blondel** : Lutry a déjà participé à d'autres occasions, mais elle ne le fait pas systématiquement, ceci représentant un immense travail.

Il informe que pour la promotion des vélos électriques seulement quatre personnes se sont présentées aux SI et que parmi eux il n'y avait aucun conseiller.

M. Christian Daubigny signale qu'il s'est présenté aux SI, mais qu'on lui a vivement déconseillé l'utilisation dans les côtes.

M. Claude Weber remercie la Municipalité. Il y a deux ans il avait déposé une motion pour créer au Voisinand un trottoir, qui a été réalisé et qui est beau et large.

M. Jean-François Borgeaud désire savoir si les places de jeux sont conformes aux normes, et s'il y a des risques même si elles sont conformes.

Mme Aude Savoy répond qu'elles ne sont pas forcément conformes, car les normes évoluent très vite, la Municipalité essaye de s'adapter et faire des améliorations, mais le risque zéro n'existe pas.

M. Pierre Rouiller explique qu'il a fait partie d'un groupe de bénévoles qui assurait la permanence au Temple samedi et dimanche après-midi. Cette permanence a été supprimée, car la Municipalité a annoncé que le Temple serait désormais ouvert, mais ceci n'a pas été le cas, ce qu'il trouve dommage.

Il informe que M. Louis-Daniel Perret a été interviewé à la radio romande où il a parlé du Temple et du Château de Lutry. Pour les personnes intéressées : www.rsr.ch/espace-2/vingt-mille-lieux.

Il fait deux propositions :

- ouvrir le Temple pour des groupes ou des classes, il connaît plusieurs personnes qui pourraient assurer ces visites.

- ouvrir le Château lors de la Journée du Patrimoine.

M. Lucien Chamorel remercie M. Rouiller pour le travail accompli. La Municipalité a eu quelques problèmes pour changer la serrure de la porte d'entrée du Temple et a dû prendre une autre option ce qui a retardé l'ouverture. Pour les visites des classes, il conseille de s'adresser directement à la paroisse.

M. Willy Blondel informe que la Municipalité a mandaté l'ECAL pour faire un film sur le bourg de Lutry avec un œil plus contemporain.

M. Pierre Rouiller suggère à la Municipalité d'adresser un remerciement appuyé à M. Louis-Daniel Perret pour le travail qu'il réalise.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h10.

La prochaine séance est fixée au 3 novembre 2008 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

M. Monod

P. Brentini